

INFORMATIONS RELATIVES AUX ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES DU MERCREDI RESPECTANT LES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ

1. Liste des accueils de loisirs périscolaires maternels par commune signataire de la convention PEdT/Plan mercredi :

Ville de Mérignac :

- Ecole maternelle Fontaine des Eyquems
- Ecole maternelle Pont de Madame
- Ecole maternelle Marcelin Berthelot
- Ecole maternelle de Psychotte
- Ecole maternelle André Cabiran
- Ecole maternelle des Bosquets (ALSH Capeyron mater)
- Ecole maternelle Jean Jaurès (ALSH Capeyron mater)
- Ecole maternelle Jean Macé
- Ecole maternelle Joséphine Baker (ALSH Burck maternel)
- Ecole maternelle de Bourran
- Ecole maternelle Clos Montesquieu (Ecole de Bourran maternelle)
- Ecole maternelle Anatole France
- Ecole maternelle Oscar Auriac (ALSH Beutre)
- Ecole maternelle du Parc (ALSH Parc)
- Ecole maternelle Edouard Herriot
- Ecole maternelle Arnaud Lafon (ALSH Rosa Bonheur)
- Ecole maternelle Ferdinand Buisson (ALSH Beaudésert)
- Ecole maternelle Rosa Bonheur (ALSH Rosa Bonheur)

2. Liste des accueils de loisirs périscolaires élémentaires par commune signataire de la convention PEdT/Plan mercredi :

Ville de Mérignac :

- Ecole élémentaire Jean Jaurès 1 (ALSH Capeyron élémentaire)
- Ecole élémentaire Jean Jaurès 2 (ALSH Capeyron élémentaire)
- Ecole élémentaire des Bosquets (ALSH Capeyron élémentaire)
- Ecole élémentaire Jules Ferry
- Ecole élémentaire du Parc (ALSH Parc)
- Ecole élémentaire Jean Macé
- Ecole élémentaire Joséphine Baker (ALSH Burck élémentaire)
- Ecole élémentaire Oscar Auriac (ALSH Beutre)
- Ecole élémentaire Marcelin Berthelot
- Ecole élémentaire de Bourran
- Ecole élémentaire Anatole France
- Ecole élémentaire Edouard Herriot
- Ecole élémentaire Arnaud Lafon (ALSH Rosa Bonheur)
- Ecole élémentaire Ferdinand Buisson (ALSH Beaudésert)
- Ecole élémentaire Rosa Bonheur (ALSH Rosa Bonheur)

3. Nombre de places ouvertes le mercredi par commune signataire de la convention PEdT/Plan mercredi :

Ville de Mérignac :

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 1504

Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 2295

4. Activités :

- activités artistiques
- activités scientifiques
- activités civiques
- activités numériques
- activités de découverte de l'environnement
- activités éco-citoyennes
- activités physiques et sportives

5. Partenaires :

- associations culturelles
- associations environnementales
- associations sportives
- équipe enseignante
- équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
- structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

6. Intervenants (en plus des animateurs) :

- intervenants associatifs rémunérés
- intervenants associatifs bénévoles
- intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)
- parents
- enseignants
- personnels de collectivité territoriale (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)